

Numéro 7 MA Gazette



Droits & obligations | Congés payés | **p.4** | | **Le coin des parents** | La productivité des enfants | **p.7** | | **Recommandation santé** | Dans les lieux d'accueil des moins de 3 ans | **p.12**



MAIRIE DE
Saint-Denis-en-Val

La gazette des Assistants Maternels de Saint-Denis-en-Val
Hiver 2021

– Sommaire



4

DROITS & OBLIGATIONS

Congés payés : jours acquis, indemnités,
prise de CP & décompte

7

LE COIN DES PARENTS

Les enfants productifs font-ils des parents heureux ?

12

RECOMMANDATION SANTÉ

Recommandation aux parents dans les
lieux d'accueil des moins de 3 ans



13

LE RAM & VOUS

Les accueils jeux du RAM



14-22

ET AUSSI ...

Fiche activités

Fiche recettes

Le coin des petites annonces

Fruits & légumes de saison



Le bonheur est cette infinité de
petites choses,
de moments joyeux,
de plaisirs infimes,
d'instant de vie sereins,
de partages chaleureux,
d'amour ressenti ou donné,
de minuscules ou grandes
victoires,
de fierté secrète ou révélée,
de tous ces petits b qui nous
donnent un sentiment profond
de satisfaction de vie.

CES BONHEURS MINUSCULES
QUI FONT LE GRAND
BONHEUR MAJUSCULE.

Jeanne Siaud-Facchin - Tout est là, juste là

www.apprendreaeducuer.fr

#vivelerenouveau

En 2021, la gazette des Assistants Maternels nouvelle version débarque ! Voici donc votre nouveau magazine bi-annuel MA Gazette.

L'occasion pour l'équipe de vous souhaiter beaucoup de bonheur dans votre métier pour cette nouvelle année et nous l'espérons le plaisir de se retrouver ensemble bientôt !

Droits & obligations

PAR
SÉVERINE

CONGÉS PAYÉS : JOURS ACQUIS, INDEMNITÉ, PRISE DE CP & DÉCOMPTE

Le calcul des congés payés étant parfois compliqué pour les employeurs d'assistants maternels, il importait de faire un point pour essayer d'éclaircir ce sujet.

Avant toutes choses, il convient de faire la distinction entre jours acquis et indemnité de congés payés :

- Les jours acquis correspondent aux congés que le salarié a obtenus au cours de la période de référence de l'année précédente.
- Les congés payés correspondent à une période de repos dont bénéficie le salarié, rémunérée par son employeur. Cette rémunération se fait au moyen d'une indemnité de congés payés, qui vient en lieu et place du salaire que le salarié aurait perçu s'il avait travaillé.

Calcul du nombre de jours acquis

Comme tous les salariés, l'assistant maternel acquiert 2,5 jours ouvrables de congés par mois travaillé pour un contrat en année complète.

En année incomplète ou lorsque l'année de référence

n'a pas été entièrement travaillée, l'assistant maternel acquiert 2,5 jours de congés payés pour 4 semaines travaillées.

L'année de référence pour le calcul des jours acquis court du 1^{er} juin au 31 mai de l'année suivante.

Généralement, pour la 1^{ère} année du contrat, l'année de référence court de la date de début de celui-ci au 31 mai suivant.

Pour déterminer le nombre de jours de congés acquis, l'employeur doit donc calculer le nombre de semaines travaillées selon la date de début du contrat : depuis le 1^{er} juin de l'année précédente ou depuis le 1^{er} jour du contrat si celui-ci a moins d'un an.

L'employeur doit également prendre en compte certaines périodes assimilées à du travail

effectif (CCN art.12 alinéa c) tel que : les périodes de congés payés de l'année précédente, les jours fériés chômés, les congés de formation professionnelle, de maternité ou pour événement personnel ainsi que les périodes non travaillées pour cause de maladie professionnelle ou accident du travail.

Différentes situations peuvent donner droit à des jours de congés supplémentaires :

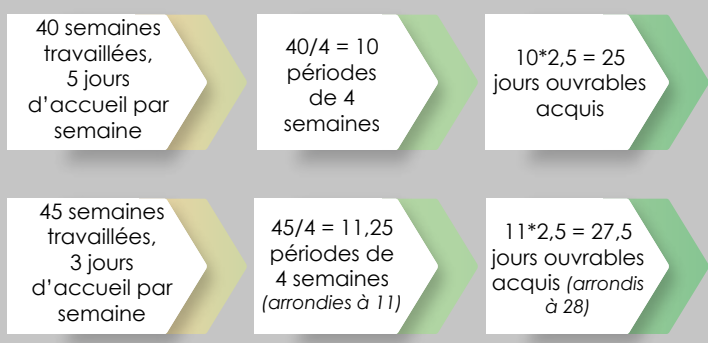
- les congés pour enfant à charge : 2 jours de congés supplémentaires par enfant à charge de moins de 15 ans au 30 avril de l'année en cours (art. L3141-9 du Code du Travail).

- les congés pour fractionnement : en jours ouvrables, si le salarié pose 6 jours au moins de congés en dehors de la période du 1^{er} mai au 31 octobre, il bénéficie

de 2 jours de congés supplémentaire. Si il pose entre 3 et 5 jours en dehors de cette période, il bénéficie d'un jour de congé supplémentaire (CCN art. 12 alinea e). La 5^{ème} semaine ne peut donner droit à des jours supplémentaires pour fractionnement.

Le nombre total de jours de congés acquis ne peut dépasser 30 jours ouvrables (soit 5 semaines).

EXEMPLES



Calcul de l'indemnité de congés payés

Pour déterminer l'indemnité équivalente au nombre de jours de congés acquis, il convient d'effectuer 2 calculs différents : la règle du dixième et celle du maintien de salaire, et ce même dans le cadre d'un contrat en année complète.

Règle du dixième

- Salaire de référence = total des salaires bruts de l'année de référence + indemnité de congés payés de l'année précédente s'il y a lieu
- Indemnité de congés payés = salaire de référence / 10
- Indemnité journalière = indemnité de congés payés / nombre de jours ouvrables de congés acquis (hors congés supplémentaires)

Cette indemnité sera également versée pour chaque jour de congé supplémentaire acquis.

Règle du maintien de salaire

- Horaire quotidien de travail = nombre d'heures hebdomadaires / 6 (jours ouvrables par semaine)
- Indemnité journalière de congés payés = horaire quotidien de travail x tarif horaire
- Indemnité totale = indemnité journalière de congés payés x nombre de jours ouvrables acquis (y compris congés supplémentaires).

Le résultat le plus avantageux pour le salarié sera retenu (CCN art.12 alinea f). Cette indemnité sera à verser :

- en une seule fois au mois de juin
- OU au moment de la prise principale des congés
- OU au fur et à mesure de la prise des congés
- OU par 12^{ème} chaque mois.

A noter : aucun autre mode de versement n'existe, ajouter 10% à la mensualisation dès le début du contrat comme paiement de l'indemnité de congés payés est illégal. Dans le cadre d'un accueil occasionnel, la rémunération des congés dus s'effectue selon la règle du 1/10^{ème} à la fin de chaque accueil.

EXEMPLE

Contrat :

- Nombre de semaine par an : 42
- Nombre d'heures par semaine : 40 heures
- Date de début de contrat : 8 octobre
- Taux horaire : 3€
- 2 enfants de moins de 15 ans

Calcul de la mensualisation :

$(42s \times 40H \times 3€) / 12 \text{ mois} = 420 \text{ € par mois}$

• Année 1

Calcul du nombre de jours acquis :

- 34 semaines travaillées pendant la période de référence (du 8 octobre au 31 mai)
- $34 \text{ semaines} / 4 = 8,5$ périodes (arrondies à 8)
- $8 \text{ périodes} \times 2,5 \text{ jours} = 20 \text{ jours acquis}$
- $20 \text{ jours} + 4 \text{ jours pour enfants de moins de 15 ans} = 24 \text{ jours acquis}$

Calcul de la règle du dixième :

- salaire de référence : $420€ \times 8 \text{ mois} = 3360€$
- indemnité de congés payés : $3360€ / 10 = 336€$
- indemnité journalière : $336€ / 20 \text{ jours} = 16,80€$ par jour
- indemnité totale : $16,80€ \times 24 \text{ jours} = 403,20€$

Calcul de la règle du maintien de salaire :

- horaire quotidien de travail : $40H / 6 \text{ jours} = 6,67H$
- indemnité journalière de congés payés : $6,67H \times 3€ = 20,01€$
- indemnité totale $20,01€ \times 24 \text{ jours} = 480,24€$

La règle du maintien de salaire étant plus intéressante, la somme à retenir est donc de 480,24€.

• Année 2

Calcul du nombre de jours acquis :

- 24 jours (acquis en année 1) / 6 = 4 semaines
- 42 semaines travaillées pendant la période de référence (du 1^{er} juin au 31 mai)
- 42 + 4 = 46 semaines travaillées
- 46 semaines / 4 = 11,5 périodes (arrondies à 11)
- 11 périodes x 2,5 jours = 27,5 jours (arrondis à 28)
- 28 jours + 2 jours pour enfant de moins de 15 ans (car il n'est pas possible de dépasser 30 jours acquis) = 30 jours

Calcul de la règle du dixième :

- salaire de référence : (420€ x 12 mois) + 480,24€ (CP année précédente) = 5520,24€
- indemnité de congés payés : 5520,24€ / 10 = 552,02€
- indemnité journalière : 552,02€ / 28 jours = 19,715€
- indemnité totale : 19,715€ x 30 = 591,45€

Calcul de la règle du maintien de salaire :

- horaire quotidien : 40H / 6 jours = 6,67H
- indemnité journalière : 6,67H x 3€ = 20,01€
- indemnité totale : 20,01€ x 30 jours = 600,30€

La règle du maintien de salaire étant plus intéressante, la somme à retenir est donc de 600,30€.

Une indemnité compensatrice de congés payés, égale au solde non versé, sera payée à la fin du contrat s'il y a lieu.

Prise des congés payés

Comme tous salariés, l'assistant maternel a droit à 5 semaines de congés par an qu'ils soient payés ou sans soldes.

Les dates des congés sont choisies par l'employeur. Toutefois, dans le cadre de multi-employeurs, les différents employeurs et le salarié s'efforcent de les fixer d'un commun accord à compter du 1^{er} janvier et au plus tard le 1^{er} mars de chaque année.

Si aucun accord n'est trouvé, l'assistant maternel pourra fixer lui-même la date de ses congés, à raison de 4 semaines entre le 1^{er} mai et le 31 octobre (période légale de prise des CP) et 1 semaine entre 1^{er} novembre et le 30 avril.

Décompte des congés (en année incomplète)

Le 1^{er} jour à décompter est le 1^{er} jour ouvrable où l'enfant aurait dû être accueilli. Le dernier à décompter est le dernier jour ouvrable précédant le retour de l'enfant.

Un jour férié chômé inclus dans une période de congés n'est pas décompté en jour ouvrable.

EXEMPLE

Semaine de congés du 1^{er} juin (lundi de Pentecôte) au 6 juin.

Pour un contrat de 5 jours par semaine avec un accueil du lundi au vendredi :

	L 1	M2	M3	J4	V5	S6	D7	L8	M9
CONTRAT	✗	✗	✗	✗	✗			✗	✗
CONGÉS	✗	✗	✗	✗	✗				
DÉCOMPTE		✗	✗	✗	✗	✗			

Pour un contrat de 3 jours par semaine avec un accueil du mardi au jeudi :

	L 1	M2	M3	J4	V5	S6	D7	L8	M9
CONTRAT		✗	✗	✗					✗
CONGÉS	✗	✗	✗	✗	✗				
DÉCOMPTE		✗	✗	✗	✗	✗		✗	

- Jours ouvrables : du lundi au samedi
- Jours ouvrés : du lundi au vendredi
- Règle des arrondis : les périodes sont arrondies au chiffre entier inférieur. Les semaines et les jours sont arrondis au chiffre entier supérieur ♦

Sources : CCN des assistants maternels du particulier employeur ; Code du Travail ; Pajemploi.urssaf.fr ; RAM45



{ ARTICLE }

LES ENFANTS PRODUCTIFS FONT-ILS DES PARENTS HEUREUX ?

Article rédigé par : Héroïse Junier, psychologue en crèche et formatrice
Publié le 24 janvier 2018 dans « LES PROS DE LA PETITE ENFANCE »

Dès le plus jeune âge, certains parents espèrent que leur enfant a été « productif » durant la journée et que vous, professionnels, vous leur remettiez le joli dessin réalisé par ses soins. Pourquoi un tel enthousiasme pour ces créations ? Quel est le contrecoup de cette course précoce à la productivité ?

« Comment ça Tiago n'a pas fait de peinture aujourd'hui ? Il avait de la température ? Il était fatigué ? Il n'a pas été sage ? Je vois que les autres enfants en ont fait, eux... Il a fait quoi à la place ? ».

La maman de Tiago, trois ans, est sincèrement désorientée. C'est la première fois depuis la rentrée que son assistante maternelle ne lui remet pas un dessin de son fils le soir.

Elle s'interroge alors sur le contenu de sa journée et sur ce qu'elle lui a apporté en termes d'apprentissages. La professionnelle tente d'expliquer à cette maman que son fils a préféré dessiner des soleils avec de la craie sur la

terrasse, en vain.

Il est pourtant fréquent que des jeunes enfants ne « produisent » rien dans le courant de leur journée. Certains choisissent de jouer à la poupée, en jeu libre, au lieu de manipuler un pot de peinture, tandis que d'autres décident à la dernière minute de déchirer leur beau dessin.

Or, il n'est pas toujours évident de faire comprendre aux parents que les activités libres et non dirigées sont tout autant voire bien plus bénéfiques au développement des enfants que les activités sur table (tels que le collage, les gommettes, le dessin, la peinture...).

La course à la réussite scolaire, dès le berceau ?

Cette crainte de l'échec (scolaire entre autre) survient de plus en plus tôt dans la vie des enfants et de leurs parents. Soucieux du bon développement de leur chérubin et de ses apprentissages, les parents n'hésitent pas à les stimuler dès l'âge de la crèche.

Certains d'entre eux vont jusqu'à investir la crèche comme un établissement préscolaire dans lequel les professionnels sont chargés de leur apprendre à tenir un crayon, à écrire la première lettre de leur prénom, à reconnaître les couleurs, à colorier sans déborder...

Dès que leur enfant est en âge de s'asseoir sur une petite chaise et de rester concentré quelques minutes d'affilée, des parents s'attendent à ce que leurs enfants exécutent des activités sur table, dans une ambiance studieuse.

Certains parents en viennent à affirmer que leur enfant « perd son temps » à la crèche et qu'il est temps qu'il soit scolarisé pour qu'il « apprenne des choses ».

Les raisons de cette course à la productivité et aux apprentissages sont multiples et très variables d'un parent à l'autre : redoutent-ils à ce point l'échéance de l'école ? Estiment-ils que leur enfant n'apprend qu'en étant productif ? Craignent-ils, comme cette maman, que la crèche ne soit source d'aucun apprentissage ? Ou bien sont-ils tout simplement friands des productions de leur enfant qui leur laissent un souvenir concret de leur journée et qu'ils seront fiers d'exposer sur la porte du frigo ?

Faire plaisir aux parents ou respecter le libre choix de l'enfant ?

Cette course aux belles productions de l'enfant a ses limites... Notamment en crèche où le jeune âge de ces bébés Van Gogh ne promet pas un coup de crayon très vertueux.

Il est évident que nombre de parents préfèrent que le professionnel leur remette, le soir venu, un beau dessin pailleté colorié de manière harmonieuse, plutôt qu'un morceau de papier kraft recouvert de peinture coulante et de crottes de nez ! Ainsi, si vous parvenez à leur présenter un joli dessin, peut-être se diront-ils que vous êtes un super professionnel qui est parvenu à booster leur enfant pour qu'il donne le meilleur de lui-même.

Or, cherchant naturellement à satisfaire les parents (en même temps, qui n'apprécie pas être apprécié ?), certains professionnels tombent dans un cercle vicieux.

Pour que cette modeste marguerite de printemps soit la plus ravissante des fleurs - et avant tout la plus ressemblante, certains professionnels en viennent à retoucher eux-mêmes un ou deux pétales, à parsemer quelques paillettes ici et là, voire à attraper la main de l'enfant pour ne pas que son coup de crayon dénature l'œuvre d'art ! Ils finissent alors un peu coincés entre leur volonté de faire plaisir aux parents et cette petite voix pédagogique qui leur susurre à l'oreille de laisser cet enfant tranquille !

Car pensez-vous que les enfants passeront une meilleure journée si la bâtisse qu'ils ont crayonnée ressemble davantage à une belle maison d'architecte face à la mer plutôt qu'à la cabane en paille des trois petits cochons ?

Pour cette raison, des crèches ont décidé de se recentrer sur les besoins des enfants et de bannir des listes d'activités tous les projets qui ne sont pas

réalisables par les enfants, de A à Z. Elles ont également fait le choix de mettre un terme aux productions systématiques de la fête des mères, des pères, de Noël et de Pâques. Ces équipes estiment qu'elles n'ont pas à forcer un enfant à produire une création s'il ne le souhaite pas.

La porte ouverte aux comparaisons...

Cette course aux productions pose un autre souci, celui de la comparaison.

Lorsque les différentes œuvres sont affichées, en bas desquelles sont indiqués les prénoms des petits artistes, de nombreux parents tombent dans le piège de la comparaison. Après avoir identifié le dessin de leur propre enfant, ils vont spontanément le mettre en perspective avec ceux des autres.

Cette comparaison, instinctive pour tout parent, leur permet de mieux situer le niveau de compétences de leur enfant par rapport à sa tranche d'âge. Si cela part d'un bon sentiment, cette situation peut être source de malaise lorsque l'un des enfants accueillis est en situation de handicap ou qu'il présente un retard de développement.

Par ailleurs, dans un contexte de crèche d'entreprise où la plupart des parents sont des collègues de travail, exposer le dessin de la fille du secrétaire aux côtés de celui du fiston du PDG peut donner lieu à des railleries déplacées venant alimenter les tensions entre les adultes. Dans ce sens, des équipes ont pris le parti de ne jamais afficher les productions des enfants et de les placer directement dans les casiers.

Enfin, ne vaudrait-il pas mieux résister à la pression des parents et laisser l'enfant autant que possible libre de ses choix ? Pourquoi ne pas les sensibiliser à la richesse du jeu libre et spontané en venant nourrir les transmissions d'anecdotes ? C'est à vous, professionnels, de leur expliquer que leur enfant a toute la vie pour apprendre à tenir une paire de ciseaux et à colorier sans déborder.

Et que moins l'activité est cadrée, plus celle-ci stimule son imagination, son expression et sa créativité. La crèche reste un environnement relativement préservé dans lequel les enfants ont encore la possibilité d'être eux-mêmes... Alors, des productions, oui, mais avec modération et réflexion ! ♦



{ LES PARENTS NOUS RÉPONDENT }

LA PRODUCTIVITÉ DES ENFANTS CHEZ L'ASSISTANTE MATERNELLE

Quatre couples se sont prêtés à l'exercice de répondre aux deux questions suivantes :

- Est-ce un problème pour vous si votre enfant ne "crée" rien (dessins, peinture, gommettes...) chez son assistante maternelle qu'il puisse rapporter à la maison ?
- Pensez-vous que le fait de créer apporte quelque chose à votre enfant (oui, non, pourquoi) ?

CÉLIA & RICHARD

Si la productivité de mon enfant était très peu présente ou absente chez l'Assistante Maternelle, je pense que ma réaction serait de ne rien dire dans un premier temps. Puis, je pense que je poserais des questions orientées à l'Assistante Maternelle afin d'obtenir un peu plus de productivité de mon enfant. Je ne me permettrais pas de formuler une demande directe pour mon enfant estimant ne pas avoir les compétences professionnelles. »

La productivité de mon enfant chez l'Assistante Maternelle est selon mon jugement indéniable au bon développement de celui-ci comme d'autres domaines permettant de sensibiliser à la richesse de la pluralité. Stimuler l'imagination, l'expression et la créativité dans un environnement où ils peuvent être eux même, est selon moi, un fabuleux moyen d'atteindre l'épanouissement à son apogée.


Aucun problème ! Par ailleurs notre premier a fait un seul coloriage en 2 ans et demi de garde, il passait ses journées à jouer aux petites voitures avec un copain du même âge chez sa nounou. Il y avait des jouets et quelques livres mais ces petits ont appris selon moi à ne pas paniquer devant le vide, l'attente et à s'occuper seul en s'inventant des mondes à partir de rien, ce qui me semble bon ... avec du recul ! A l'époque, et au bout d'un bon moment, je m'inquiétais de ne pas le savoir stimulé, mais lui était toujours ravi d'y aller. Cette situation nous faisait avoir envie de rattraper le weekend... Par ailleurs un jour j'ai apporté un petit jeu de société, qui avait emballé notre fils, chez la nounou pour qu'il montre à son copain (en me disant que ça pourrait au moins « sauver » cette journée) mais ça l'a un peu décontenancé. Je n'ai pas réitéré. Je crois aujourd'hui qu'il vaut mieux veiller à garder une atmosphère où tout le monde est à l'aise, la nounou, et l'enfant, plutôt que de souhaiter « remplir des objectifs ».

Le sujet plus précis de la production n'est pas un sujet sur lequel j'ai vraiment réfléchi, pour moi l'enjeu c'est la stimulation, la sollicitation, la production à rapporter n'étant qu'une preuve matérielle de cette sollicitation. Mais j'ai la sensation qu'on « sait » le style de l'assistante maternelle à qui on s'adresse, les preuves ne sont pas nécessaires, si par exemple

notre nounou d'alors avait été super dynamique, si je puis dire, alors pas besoin de preuve ! Franchement si Carole ne rapportait rien de chez son AM, on ne le demanderait pas. On sait comment elle est et on voit son investissement à l'écoute de l'enfant, ça se sent tout de suite et ça se voit chez elle !

Oui car il prend confiance en lui je crois et ne refusera pas d'avoir à faire, refaire puis refaire encore. En arrivant à l'école notre petit ne voulait pas mettre les mains ni dans la peinture, ni dans la farine, ce ne sont pas des activités que l'on pratiquait tous les week end. Et l'envie de colorier est venu au bout de pas mal de temps car je crois qu'il ne voulait pas se mettre en danger et ne pas y arriver du premier coup... Pourtant on tentait de l'encourager, mais ce n'est qu'en forgeant qu'on devient forgeron... Je me dis que s'il avait créé plus avant, alors il aurait été plus à l'aise avec ses productions au moment du grand bain de la maternelle. Ceci étant, Joseph a acquis beaucoup de savoir-faire sans stress tout simplement parce que c'était le moment (être propre, parler très correctement par exemple), j'aurais donc tendance à penser que ça n'a pas retiré de confiance en lui sur d'autres plans. Il a juste pris en main sa dimension créative personnelle un peu plus tard c'est tout.





Non cela ne me gêne pas, car je sais que même s'il ne crée pas il fait d'autres activités, les jeux étant en libre accès dans une grande pièce dédiée aux enfants : ils sont gâtés! Je suis malgré tout très heureuse qu' il puisse découvrir chez l'assistante maternelle toutes ces activités manuelles que nous n'avons pas le temps de faire en rentrant le soir .Un temps d'écoute et de calme nécessaire à tout enfant je pense mais il ne s'agit pas bien sûr de travail scolaire c'est une découverte des matières des couleurs.... nous affichons les plus belles créations à son mur de chambre ce qui nous permet le soir de se remémorer les bonnes journées passées chez l'Ass Mat et de raconter de belles petites histoires avant de s'endormir(on doit y passer de bonnes journées car on dort bien).
J'aime aussi qu'il puisse prendre l'air régulièrement : se balader dans les parcs, jouer avec d'autres enfants que ceux avec lesquels il est pour la socialisation, se défouler !

Oui je pense: cela apporte de la découverte de la réflexion de l'imagination, de l'adaptation ,et permet des échanges avec les autres (enfants ou adultes): une très bonne stimulation, importante à mes yeux et je ne pense pas que cela soit une contrainte pour les enfants qui sont tellement heureux de découvrir de créer et vous montrer ce qu' ils ont fait.

Non ce n'est pas un problème pour moi. Ça le serait uniquement si on m'alertait sur le fait que mon enfant refuse systématiquement les activités de dessins ou de peinture car il faut rester vigilant à ce qu'il n'y ait pas un problème de santé sous-jacent (problème de vue, blocage des articulations du poignet et des doigts, etc...)

Oui les activités manuelles sont sources d'apprentissage mais elles ne se limitent pas aux dessins qu'on rapporte à la maison. Par exemple, la pâte à modeler permet de préparer la main de l'enfant pour l'écriture bien plus tard et pour autant, on ne revient pas à la maison avec les objets créés en pâte à modeler. L'important pour moi c'est la diversité des activités proposées et le choix de l'enfant de faire telle ou telle activité. Et puis jouer à la poupée est aussi une source d'apprentissage des émotions et cette activité n'est pas figée dans un dessin...

Et pour ce qui est de la quantité des créations, je trouve même qu'il serait intéressant d'avoir un cahier pour les petits dessins du quotidien que l'on nous transmette ponctuellement pour qu'on voit l'évolution et que l'on nous donne uniquement les créations qui sortent un peu du l'ordinaire (quand l'on travaille un thème comme Halloween par exemple avec un support autre que tu papier blanc).

Recommandation santé

PAR
YAMINA



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COVID-19

RECOMMANDATIONS AUX PARENTS DANS LES LIEUX D'ACCUEIL DES MOINS DE 3 ANS*

Tout est mis en œuvre pour vous accompagner, vous et votre enfant.
Veillez cependant à respecter les recommandations suivantes :



Je porte un masque, lorsque je confie
et viens chercher mon enfant.



Je me lave ou désinfecte les mains et celles de
mon enfant, lorsque nous arrivons et partons.



Si mon enfant a le moindre symptôme,
je le garde avec moi, je préviens mon mode d'accueil
et je consulte un médecin si les symptômes perdurent.



Si mon enfant est identifié comme « cas possible »
par le médecin ou testé positif à la Covid-19,
j'alerte mon mode d'accueil et le garde avec moi
pour la période d'isolement de 7 jours.



Mon enfant peut revenir : s'il est guéri,
si la période d'isolement de 7 jours est expirée,
ou si le test est négatif.



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)



Une des missions du RAM est d'organiser des ateliers d'éveil, des temps festifs, des sorties pour les assistantes maternelles et les enfants qui sont leurs confiés.

Cette année en raison de la crise sanitaire, les accueils jeux du mardi et jeudi matin de 9h30 à 11h30 ont lieu uniquement aux Chênes dans la salle du RAM réservée pour les assistantes et les enfants qu'elles accueillent.

Ces ateliers se font sur inscription afin de respecter le protocole sanitaire mis en place (16 participants maximum) et d'observer les gestes barrières (masque obligatoire pour les adultes, lavage des mains, désinfection des jouets ...).

L'espace est pensé afin de faciliter l'accès aux enfants d'âge différents, avec une sélection de jeux adaptés à leurs besoins : coin motricité, coin imitation, expérience artistique et manipulation, coin lecture, coin éveil sensoriel ...

Lors de ces ateliers nommés « A vous de jouer », chaque assistante maternelle propose en fonction de ses idées, envies, et des besoins des enfants des jeux ou exploration.

Nous accueillons cette année une fois par mois Vincent, pour un atelier de médiation animale, petits comme grands ont plaisir à découvrir, approcher et apprivoiser ses lapins, cochons d'Indes et poules.

Ces matinées sont également des temps d'échanges professionnels avec l'animatrice pour l'accompagnement des jeunes enfants au travers de l'observation en jeu libre et la réflexion autour de la qualité de l'accueil. ♦



Activités pédagogiques

PAR
YAMINA

CRÉATION DE HOCHETS

Pour fabriquer deux hochets d'inspiration Montessori, il vous faudra de la cire (recette ci-dessous), un cordon en cuir ou en coton et 10 grosses perles en bois de 7 cm.

Pour créer la cire maison :

Placer 2 cuillères à soupe de cire d'abeille bio en morceaux dans un saladier puis la faire chauffer au bain-marie pour la faire fondre. Ajouter ensuite 6 cuillères à soupe d'huile d'olive extra vierge et mélanger. Laisser refroidir complètement jusqu'à ce que la préparation ait totalement durci. Vous pourrez ensuite appliquer cette cire sur vos pièces de bois à l'aide d'un morceau de tissu puis laissez-les sécher.



Montage du hochet :

1. Polir les perles en bois avec la cire maison
2. Faire un nœud bien serré à une des extrémités du cordon en laissant 1 cm de marge
3. Enfiler 4 perles une à une en faisant un nœud bien serré entre chacune d'entre elles puis terminer avec un dernier nœud et couper à 1 cm de celui-ci.
4. Pour le second hochet, procédez de la même façon avec les 6 perles restantes et nouer les extrémités ensemble. ♦

Recommandation : ces hochets doivent être proposés à l'enfant sous la surveillance d'un adulte.

PEINTURE PROPRE



La peinture propre est une activité sensorielle permettant à l'enfant de développer ses sens (vue et toucher) et de favoriser sa créativité.

Pour cela, il vous faut une feuille A4, de la peinture et une pochette plastifiée transparente.

1. faites des tas de peinture sur la feuille de papier. Glissez la feuille dans un sac de congélation ou dans une pochette plastique puis refermez avec du scotch.
2. Laissez manipuler l'enfant comme il le souhaite en laissant libre cours à son imagination. ♦

Cuisine

PAR
PAULAVELOUTÉ DE BUTTERNUT
& CHÂTAIGNES**Préparation** : 20 minutes**Cuisson** : 30 min

Pour 6 personnes

1 butternut
1 oignon
250 g de châtaigne cuites
(en conserve ou sous-vide)

20 cl de crème liquide
Huile d'olive
Sel, poivre

1. Éplucher et détailler le butternut en gros cubes. Éplucher et émincer l'oignon.
2. Faire revenir l'ensemble dans une cocotte avec un fond d'huile d'olive, couvrir d'eau juste à niveau, ajouter un peu de sel et sucre et laisser cuire 20 min (jusqu'à ce que le butternut soit tendre).
3. Ajouter les châtaignes en fin de cuisson (en réservant quelques brisures pour le dressage), puis retirer du feu et mixer en ajoutant la crème.
4. Rectifier l'assaisonnement (sel/sucre et poivre ; on peut aussi ajouter des épices, selon son goût : cannelle, muscade, piment, vanille, ...) et servir en ajoutant quelques brisures de châtaignes sur le dessus. ♦

Astuce : ajouter du lait de coco pour un côté sucré / salé excellent !**Préparation** : 20 minutes**Cuisson** : 20 à 30 min (180°)

Pour 6 personnes

Une pâte feuilletée	135 g de poudre d'amandes
2 poires (fraîches ou au sirop)	110 g de sucre
1 pomme	2 œufs
70 g de pépites de chocolat	2 gouttes d'amande amère
115 g de beurre	Quelques gouttes de jus de citron

1. Battre au fouet le beurre pommade et le sucre puis ajouter les œufs un à un en remuant à la spatule. Y incorporer délicatement la poudre d'amandes et les 2 gouttes d'amande amère pour créer la crème d'amande puis réserver au frais.
2. Couper la pomme et les poires en petits dés, les arroser de jus de citron et réserver.
3. Étaler la pâte feuilletée sur une plaque à pâtisserie recouverte de papier cuisson. Avec le côté non tranchant du couteau, délimiter un rectangle au centre puis découper des bandes de 2 cm environ de chaque côté du rectangle.
4. Mélanger la crème d'amande, les pépites de chocolat et les fruits coupés puis étaler ce mélange sur le rectangle « tracé » sur la pâte.
5. Rabattre d'abord les deux bouts arrondis en haut et en bas du rectangle et ensuite, rabattre les bandes de pâtes l'une après l'autre en les inclinant un peu vers le bas.
6. Badigeonner avec un œuf battu et enfourner à température (surveillez, ce doit être bien doré). Déguster tiède ou froid. ♦

FEUILLETÉ TRESSÉ POMME,
POIRES, PÉPITES DE
CHOCOLAT
& CRÈME D'AMANDE

Direction Mickeyville avec le cabriolet rouge
télécommandé de Mickey ! A partir de 3 ans et +.

PRIX : 5€

CONTACT : NATHALIE 06.99.67.72.40

Cocon rassurant et
doux, lit bébé à
barreaux en bois clair
qui s'adapte facilement
à tous les intérieurs.
Compact et confortable,
le matelas neuf, fourni
avec le lit, a servi 1 mois
seulement. Convient
jusqu'aux 3 ans de
l'enfant.

Au choix, livres pour enfants
(Disney, Miniloup ...). Bon état
général.

PRIX : 2€ le lot de 3 livres

**CONTACT : NATHALIE
06.99.67.72.40**

PRIX : 45€
**CONTACT : MARIE-
CHRISTINE 06.19.18.94.67**

Commode à langer
sur roulettes avec
baignoire intégrée,
pratique pour les
petits espaces. Aussi
esthétique que
fonctionnelle pour
la toilette de bébé,
vous serez séduit par
ses couleurs neutres
gris clair et bois
naturel.

PRIX : 45€

**CONTACT : MARIA
06.35.20.85.06**

Le coin des Petites annonces

Idéal pour familiariser les petits avec la
musique, piano musical bleu et vert avec son
tabouret. A partir de 3 ans



Avec le jeu de société « Qui mange
quoi ? » de chez Ravensburger, les
enfants apprennent les repas préférés
des animaux ! A partir de 3 ans et +.

PRIX : 4€

CONTACT : NATHALIE 06.99.67.72.40



Boîte neuve de 600 pièces en
plastiques s'emboîtant par
un principe d'assemblage
articulé qui permet de créer des
volumes. Développe la créativité
et la coordination des enfants !

PRIX : 20€

**CONTACT : NATHALIE
06.99.67.72.40**

Fruits & légumes de saison

PAR
NATHALIE

LES FRUITS

Source YUKA



La **clémentine** est très riche en vitamine C, qui a une action antioxydante importante et contribue ainsi à protéger notre organisme du vieillissement prématuré des cellules.

La **grenade** est en tête de liste des antioxydants, et notamment le jus de grenade, dont la capacité antioxydante serait supérieure à celle du thé vert et du vin rouge. On peut trouver des grenades originaires du sud de la France.



Le **kaki** est source de fibres et possède aussi des caroténoïdes, aux propriétés antioxydantes, qui lui confèrent sa belle couleur.

Le **kiwi** est le champion de la vitamine C : 2 kiwis couvrent 100% des besoins quotidiens en vitamine C chez l'adulte.



L'**orange**, tout comme la clémentine et la mandarine, est riche en vitamine C, une vitamine importante en hiver pour stimuler les défenses immunitaires.

La **poire d'automne / hiver**, comme la Conférence ou la Comice, concentre de précieux antioxydants dans sa pelure. Privilégiez les poires biologiques car les pesticides se concentrent eux aussi dans la peau.



La **pomme**, tout comme la poire, concentre de précieux antioxydants dans sa pelure et est donc à choisir biologique car il s'agit de l'un des fruits les plus traités.

LES LÉGUMES



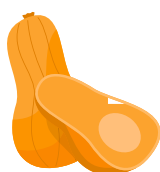
Le **céleri rave** a des propriétés anti-inflammatoires et joue une action dans la prévention du cancer grâce à sa teneur en flavonoïdes.

Les **choux de Bruxelles** sont riches en vitamines C et en calcium. Le calcium issu des choux de Bruxelles est par ailleurs très bien absorbé par l'organisme.



Le **chou-fleur** est riche en glucosinolates, des substances que l'on retrouve dans les légumes crucifères et qui ont rôle protecteur contre le cancer grâce à leur capacité d'aider le foie à éliminer les substances toxiques.

Le **chou vert** est, comme son cousin le chou-fleur, riche en glucosinolates. Il contient aussi des quantités intéressantes de vitamines C.



La **courge butternut** est, comme la carotte et l'ensemble des courges, riche en caroténoïdes. Son petit goût de noisette est appréciable dans des plats salés aussi bien que sucrés (tartes par exemple).

Le **poireau** fait partie de la même famille que l'ail et l'oignon. Le poireau est très riche en fibres et en potassium.



Le **potiron** est riche en caroténoïdes, des antioxydants bénéfiques dans la prévention de nombreuses maladies. Ses graines ont aussi de nombreux bienfaits !

Le **radis noir** aide le foie dans ses fonctions « detox » : il favorise la sécrétion de bile, qui va avoir pour rôle d'éliminer les composés toxiques après leur dégradation.



Le **rutabaga**, qui ressemble au navet, se cuisine comme la pomme de terre. Il peut par exemple être servi en purée. C'est une source intéressante de vitamine C et de potassium.

Le **salsifis** contient de l'inuline, un type de fibres qui exerce une action bénéfique sur le développement de la flore intestinale et sur son équilibre.



L'**endive** contient de l'acide chicorique - un composé aux propriétés antioxydantes - ainsi que de la vitamine A, B9 et K.

L'**épinard** est riche en bêta-carotène, qui a une action bénéfique sur la santé des yeux. Il a également un fort pouvoir antioxydant ce qui l'implique dans la prévention du cancer.



La **mâche** est, riche en antioxydants grâce à sa teneur élevée en bêta-carotène. Elle contient aussi de la vitamine B9 et du fer.

Le **navet** est riche en vitamines, notamment en vitamines C, B9 et B6. Il est également source de calcium et de potassium, nécessaires à la bonne santé des os.



Le **panais** est un légume ancien, cousin de la carotte, qui est très riche en fibres. Il contient aussi de l'apigénine et des polyacétylènes, des antioxydants qui jouent un rôle dans la prévention du cancer.